

REGLEMENT DE JEU ANNIVERSAIRE

ARTICLE 1

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT-ETIENNE cedex 2 et identifiée sous le numéro 428 268 023 au RCS de Saint-Etienne organise du 11 juillet au 10 août 2022 dans les magasins Géant Casino, Hyper Casino, Supermarché Casino, Casino #Hyper Frais, Le Petit Casino et Casino Shop participants (hors drive) et sur les sites geantcasino.fr, supercasino.fr et petitcasino.fr un jeu avec obligation d'achat.

ARTICLE 2

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de ses partenaires, ayant participé à l'élaboration du jeu, ainsi que des membres de leurs familles (même nom, même adresse) résidant en France métropolitaine Corse comprise.

Pour participer, il suffit :

- d'effectuer un achat dans l'un des magasins participants entre le 11 juillet et le 07 août 2022
- de se rendre sur le site geantcasino.fr, supercasino.fr ou petitcasino.fr entre le 11 juillet et le 10 août 2022 minuit, (heures françaises de connexion faisant foi)
- de compléter le formulaire de participation (les données obligatoires sont précédées d'un astérisque)
- de conserver sa preuve d'achat qui sera demandée lors de la remise du lot (ticket de caisse original ou e-ticket en cas de dématérialisation)

Il ne sera accepté qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 3

Toute information personnelle obligatoire pour participer au jeu et communiquée par le participant au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit participant.

Les emails temporaires (exemples ci-dessous) ne seront pas pris en compte pour la création d'un compte :

@yopmail.com
@jetable.net
@jetable.com
@jetable.org
@spambox.us

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

ARTICLE 4

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée du jeu :

- 10 voitures CITROEN AMI 100% électriques d'une valeur unitaire de 7.390€, frais d'immatriculation inclus, hors frais d'assurance
- 38 chariots de courses d'une valeur unitaire de 2.400€ sous forme de bons d'achat (soit 12 bons d'achat d'une valeur unitaire de 200€ valables pendant 12 mois dans les magasins Géant Casino, Hyper Casino, Supermarché Casino et Casino #Hyper Frais ou 48 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50€ valables pendant 12 mois dans les magasins Le Petit Casino et Casino Shop)
- 28 remboursements de pleins de carburant d'une valeur unitaire de 1.200€ sous forme de bons d'achat (soit 12 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100€ valables pendant 12 mois dans les magasins Géant Casino, Hyper Casino, Supermarché Casino, Casino #Hyper Frais)

Modalités des bons d'achat :

Chaque bon d'achat sera valable sans minimum d'achat dans les magasins participants et aux conditions indiquées sur celui-ci.

Les lots ne seront pas échangés, ni contre un autre lot, ni en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature du lot et de le remplacer par un lot de valeur équivalent.

ARTICLE 5

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 31 août 2022 parmi l'ensemble des participations valides.

ARTICLE 6

Les gagnants seront informés dans les 15 jours suivant le tirage au sort par email à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription au jeu (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email).

Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans cet email. Il appartiendra ensuite aux gagnants de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans l'email annonçant sa qualité de gagnant, dans les 15 jours suivants l'envoi de cet email. La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot aux gagnants.

Le lot ne sera ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie et ne peut être cédé à des tiers.

A défaut de réaction du gagnant dans les 15 jours suivants l'envoi du mail lui annonçant qu'il est gagnant, le lot sera considéré comme définitivement perdu pour lui et redeviendra la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 7

Sauf opposition express de leur part, la société organisatrice se réserve le droit d'utiliser les photos et nom des gagnants dans le cadre de l'opération, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné. Pour manifester leur opposition à cette utilisation, les gagnants devront écrire à l'adresse ci-dessous : Direction marketing HM/SM/Proximité – DISTRIBUTION CASINO FRANCE – Grand jeu ANNIVERSAIRE – 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT-ETIENNE cedex 2.

ARTICLE 8

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de différer le jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront affichées sur le site geantcasino.fr, supercasino.fr et petitcasino.fr.

ARTICLE 9

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une quelconque mauvaise utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système du participant, son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou commerciale.

ARTICLE 10

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 11

Les frais de participation au jeu ne sont pas remboursés.

La participation au jeu implique la pleine et entière acceptation de ce règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL AUXIL'HUIS, huissiers de justice associés, huissiers de justice 8 rue du Mont Mouchet – 42100 SAINT ETIENNE,

Le règlement des opérations est disponible sur les sites internet geantcasino.fr, supercasino.fr, petitcasino.fr ou adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à Direction marketing HM/SM/Proximité – DISTRIBUTION CASINO FRANCE – Grand jeu ANNIVERSAIRE – 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT-ETIENNE cedex 2.

ARTICLE 12

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu sont indispensables à la prise en compte de votre participation. Ces données personnelles feront l'objet d'un traitement automatisé destinés à la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, qui se réserve le droit de les faire traiter dans le cadre de la gestion du jeu par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives à la protection des données personnelles.

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins de prospection commerciale sans l'accord exprès et préalable du participant.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 3 mois à compter du tirage au sort. Ces données seront ensuite détruites.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et, depuis le 25 mai 2018, par le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de notification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse suivante : Direction marketing HM/SM/Proximité – DISTRIBUTION CASINO France – 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT-ETIENNE cedex 2.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.

Chaque participant dispose du droit d'introduire une réclamation devant l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France, la CNIL.